



Procès-verbal de l'assemblée générale

Saison 2019-2020

27/02/2021

Préambule

Etant donnée la situation sanitaire actuelle et conformément à la réglementation*, l'assemblée générale objet du présent PV s'est tenue par correspondance.
(*Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et Ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020)

Les documents supports de l'assemblée générale étaient mis à disposition des adhérents sur le site internet de l'association, avec un lien vers un formulaire de vote. Le dépouillement des formulaires de vote a eu lieu le samedi 27 février 2021.

Rappel des statuts et quorum

L'assemblée générale de l'association comprend tous les membres de l'association, membres depuis six mois, à jour de leurs cotisations et âgés de seize ans au moins au jour l'assemblée (article 10), soit 172 personnes en date du 27/02/2021.

Pour l'élection du comité directeur de l'association (article 7), est électeur tout membre pratiquant âgés de seize ans au moins au jour de l'élection, membre de l'association depuis plus de six mois et à jour de ses cotisations. Les représentants légaux des membres actifs de moins de 16 ans à raison d'une voix par membre sont autorisés à prendre part au vote. Cela représente un collège électeur de 234 personnes.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents et éventuellement représentés à l'assemblée. Pour la validité des délibérations, la présence du quart des membres visés à l'article 10 est nécessaire (article 11).

Le formulaire de vote en ligne a enregistré 68 participants différents entre le 8 février et le 26 février 2021, parmi lesquelles 63 sont membres de l'association depuis au moins six mois et 49 sont âgés de plus de seize ans.

Le quorum est donc atteint pour la validité des délibérations.

Délibérations

Le rapport moral pour la saison 2019-2020 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale. **Il est approuvé à l'unanimité des votants.**

Le rapport financier pour la saison 2019-2020 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale. **Il est approuvé à l'unanimité des votants.**

Le budget prévisionnel pour la saison 2020-2021 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Il fait l'objet d'une abstention et d'un refus. **Il est approuvé à la majorité des votants.**


L'assemblée procède à l'élection du comité directeur pour la saison 2020-2021 :

Candidats à l'élection du comité directeur 2020-2021	Résultats du vote
M. Fabien Couchot	Elu à l'unanimité
M. Eric Gaschet	Elu à la majorité 1 abstention
Mme. Pauline Quenot	Elue à l'unanimité
Mme. Myriam Goncalves	Elue à l'unanimité
Mme. Alice Delvallée	Elue à l'unanimité
Mme. Hélène Geraud	Elue à l'unanimité
Mme. Claire Perraux	Elue à l'unanimité
M. Adrien Bui	Elu à l'unanimité
Mme. Isabelle Baroteaux	Elue à l'unanimité
M. Matisse Virey	Elu à l'unanimité
Mme. Elea-Mariama Diarra	Elue à l'unanimité
M. Nicolas Herbin (entrant)	Elu à l'unanimité
Mme. Stéphanie Lechat (entrant)	Elue à l'unanimité

Questions et remarques diverses

Aucune question n'a été soumise par les participants au vote.
Un adhérent a exprimé ses remerciements envers le comité directeur de l'association.

La secrétaire
Alice DELVALLEE



Le président
Fabien COUCHOT

